

Département des Bouches-du-Rhône
Arrondissement d'Arles



Commune
de
Maussane les Alpilles

DÉCISION 2025/062

Autorisation dépôt Déclaration Préalable de Travaux réfection rue de la reine Jeanne.

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MAUSSANE LES ALPILLES,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2122-22 et L. 2122-23 ;
Vu la délibération n° 2020/06/04/35 du Conseil municipal en sa séance du 4 juin 2020 donnant délégations au Maire d'un certain nombre de ses compétences, notamment l'alinéa 27;
Vu l'article R421-25 du code de l'Urbanisme,
Vu le projet de travaux de réfection de la rue Reine Jeanne

DÉCIDE

En exécution des pouvoirs délégués susvisés,

Article 1^{er} : de déposer une Déclaration Préalable de Travaux pour les travaux d'aménagement de la rue reine Jeanne.

Article 2 : Conformément aux dispositions de l'article L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente décision fera l'objet d'une information lors du prochain Conseil Municipal.

Article 3 : La présente décision sera inscrite au registre des actes de la Mairie.

Article 4 : Ampliation de la présente décision sera adressée à :
- Madame la sous-préfète d'Arles,
- Service Urbanisme Stéphanie VEYLIT responsable du service

Fait à Maussane les Alpilles, le 21 juillet 2025

Le Maire, Jean-Christophe CARRÉ

Publié le
21/07/2025



Délai et voie de recours : le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Marseille (31, rue Jean-François Leca à 13235 MARSEILLE Cedex 2) dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr.



Hôtel de Ville - Avenue de la Vallée des Baux - 13 520 Maussane les Alpilles
Tél.: 04 90 54 30 06 - Fax.: 04 90 54 36 45 - Email: contact.mairie@maussanelesalpilles.fr

